

REPUBLICQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**Délibération n°32/2021Nomenclature ACTE :*3.6 Autres actes de gestion du
domaine privé*

L'an deux mil vingt et un, le **lundi 7 juin** à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Olivier PERRIER, Cheyenne GREULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Absent : André EMMENDOERFFER

Pouvoirs : Nicolas CHEVALLIER à Philippe PERCHE
Nicole BUVIN à Emilie BERGONHE

Secrétaire de séance : Damien LESPINASSE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	14 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 3

Date de la convocation :1^{er} juin 2021Date d'affichage :**INSTALLATION DE KINESITHERAPEUTES DANS LA
MAISON DES ASSOCIATIONS**

Madame le Maire informe l'assemblée d'un projet d'installation de kinésithérapeutes dans la maison des associations.

Elle demande l'accord du Conseil Municipal pour réaliser des travaux de réaménagement de la salle selon les plans établis (création de 4 boîtes et d'une salle d'activité avec des cloisons indépendantes des plafonds) dans une enveloppe de 5 000,00 € maximum pour pouvoir les accueillir et propose la signature d'un bail locatif.

L'assemblée décide à 11 voix pour et 3 abstentions, de charger Madame le Maire à rédiger un bail locatif et l'autorise à signer celui-ci pour un loyer de 300,00 €/mois sans les charges avec une caution de 3 mois. Les travaux d'aménagement ne commenceront qu'après la signature du bail par les intéressés.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,

Hérisson, le 11 juin 2021

Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

